



# Propositions de la FERC-CGT sur des améliorations des carrières dans le cadre de la LPPR

Nous demandons une augmentation générale du point d'indice.

Ce document n'a pas vocation à développer tout le revendicatif de la CGT en matière de déroulement de carrière, il s'agit de propositions d'amélioration pour mettre en cohérence les grilles de notre champ en s'appuyant sur des corps de la fonction publique d'État à niveau de recrutement comparable. Pour l'instant, nous réservons nos propositions en terme de nombre d'échelons et de la durée maximale de passage d'échelon.

Nous proposons dans ce document des améliorations à la fois des grilles et du déroulé de carrière (fusion de grades et amélioration des rapports promus-promouvables).

## I- revendications applicables à tous les corps

### 1- Homogénéisation de la reprise d'ancienneté pour l'ensemble des corps de l'enseignement supérieur et la recherche.

#### Revendications :

- Les modalités de reprise d'ancienneté à qualification équivalente nécessitent une prise en compte à 100 % des services dans la même catégorie dans la reconstitution de carrière. Par exemple, le mieux disant pour les CR et DR des EPST doit être étendu aux EC et professeurs ainsi qu'aux IT et BIATSS.
- Les modalités de reprise des années de thèse doivent être étendues à 3 ans pour toutes et tous (actuellement 1 an pour les EPST et 2 ans pour les universités).

**Explication :** ces corps relèvent d'un statut particulier, les règles les mieux disantes doivent s'appliquer à l'ensemble des personnels du champ.

### 2- Atteindre un taux de promus / promouvables de 15%

### 3- Revaloriser les grilles (tous les corps / grades)-en utilisant la grille des IE/IGE comme pivot au bornage indiciaire des grilles proposées.

## II- Déclinaison corps par corps des améliorations de carrières

Les grilles actuelles rappelées correspondent à la fin du PPCR (2021)

### 1- Catégorie C : corps des adjoints techniques de recherche / ATRF

Recrutement : BEP, CAP

Actuellement :

Les salaires des ATR décollent à peine du SMIC même en fin de carrière. Blocage des adjoints techniques dans leurs grades, il faut débloquer !!!

## Adjoints techniques de la recherche/ Adjoints techniques de recherche et formation

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitude Grade
C3	350	473	1 640 €	2 216 €	1,08	1,46	1,35
C2	332	420	1 556 €	1 968 €	1,02	1,29	1,27
C1	330	382	1 546 €	1 790 €	1,02	1,18	1,16

### Revendications immédiates de la FERC-CGT:

Proposition de grille

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitude Grade
C3	360	500	1 687 €	2 343 €	1,11	1,54	1,39
C2	340	450	1 593 €	2 109 €	1,05	1,39	1,32

*L'amplitude du corps est de 1,47*

**Revendications :** Reconnaissance de toute l'ancienneté dans le privé et d'emplois contractuels publics

Fusion C1 et C2

Plans exceptionnels de reclassement : C2 en C3 et C3 en TCN/TECH CN

Avancement de grade et de corps avec un taux de promus égal au moins à 15% des promouvables  
En attendant la fusion des grades, généralisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade C3.

## 2- Catégorie B : corps des techniciens

Recrutement : Bac

Grilles alignées sur les grilles type catégorie B.

Après la mise en place du NES, le PPCR n'a apporté que peu d'améliorations significatives des carrières. Blocage des techniciens dans leurs grades. Les mesures exceptionnelles d'accès au corps des AI/ASI prévues par le PPCR se terminent en 2020 et n'ont pas suffi à résorber les blocages en fin de grade.

## Techniciens de la recherche / Techniciens de recherche et formation

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitude Grade
TCE	392	587	1 874 €	2 751 €	1,21	1,81	1,50
TCS	356	534	1 668 €	2 502 €	1,10	1,64	1,50
TCN	343	503	1 607 €	2 357 €	1,06	1,55	1,47

### Revendications immédiates de la FERC-CGT:

Proposition

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitude Grade
TCE	400	600	1 864 €	2 812 €	1,23	1,85	1,50
TCN	360	540	1 687€	2 530 €	1,11	1,66	1,50

**L'amplitude du corps est de 1,67**

**Revendications :** Reconnaissance de toute l'ancienneté dans le privé et d'emplois contractuels publics

fusion des grades TCN et TCS en TCN.

Poursuite du plan exceptionnel de reclassement en AI/ASI, puis avancement de grades et de corps avec un taux de promus égal au moins à 15% des promouvables.

### 3- Catégorie A : corps des assistants ingénieurs

Recrutement : Bac +2

La FERC-CGT est pour le maintien de la clause dérogatoire qui permet aux EPSCP/EPST de recruter des Bac+2 (BTS-DUT) en catégorie A.

Corps de débouché : ingénieur d'études on constate un blocage important des AI/ASI en fin de grille. Lors du PPCR, le contingentement du passage sur liste d'aptitude dans le corps des ingénieurs études a été relevé à 1/5 des entrées dans le corps mais cela n'est pas suffisant.

#### Assistants ingénieurs

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitude de Grade
AI/ASI	368	627	1724 €	2938 €	1,13	1,93	1,7

#### Revendications immédiates de la FERC-CGT:

Proposition

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitude de Grade
AI/ASI	378	650	1771 €	3 046 €	1,16	2	1,72

**Revendications :** Reconnaissance de toute l'ancienneté dans le privé et d'emplois contractuels publics

Relever l'indice terminal du corps à 650 comme pour les cadres sociaux éducatifs.

Avancement de grades et de corps avec un taux de promus égal au moins à 15% des promouvables

### 4- Catégorie A : corps des ingénieurs d'études

Niveau de recrutement : Bac+3 ou Bac +5 : licence, master.

Grille type de catégorie A : Attaché et attaché principal, mesures PPCR : fusion IE1/IGE1 et IEHC/IGEHC.

En 2021 l'indice sommital d'IEHC/IGEHC sera 821 comme celui d'attaché principal d'État.

**La CGT a porté la fusion des grades IE2/IGE2 et IE1/IGE1 lors-du PPCR, pour mettre cette grille en cohérence avec la grille des attachés. Cette revendication a été satisfaite. Cette grille sert de pivot pour la mise en cohérence des autres grilles.**

**Revendications :** Reconnaissance de toute l'ancienneté dans le privé et d'emplois contractuels publics. Rapport pro-pro à 15 %.

Création d'un examen professionnel pour l'accès au grade supérieur.

### Ingénieurs d'études

Pas de modification de la grille actuelle

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitude de Grade
IEHC/IGEHC	575	821	2 694 €	3 847 €	1,77	2,53	1,43
IECN/IGECN	390	673	1 828 €	3 154 €	1,20	2,07	1,73

### Revendications immédiates de la FERC-CGT:

#### Proposition

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitude de Grade
IEHC/IGEHC	575	821	2 694 €	3 847 €	1,77	2,53	1,43
IECN/IGECN	410	695	1 914 €	3 257 €	1,26	2,14	1,70

#### L'amplitude du corps est de 2

Incohérence entre les grilles IE/IGE et IR/IGR, avec inversion de carrière : l'indice du 7<sup>e</sup> échelon des IEHC/IGEHC (750) est supérieur à l'indice sommital des IR2/IGR2 (735). L'indice sommital des IEHC/IGEHC n'est atteint qu'au dernier échelon de l'IR1/IGR1. Nécessité de revalorisation de la grille IR/IGR.

### 5- Catégorie A : corps des ingénieurs de recherches

Niveau de recrutement : Bac+8, Bac +5 , doctorat et diplôme ingénieur,

**Équivalence avec le haut de grille du corps d'administrateur civil (cadre supérieur de la fonction publique,)** comparaison aussi avec grilles de professeurs agrégés recrutés sans doctorat

Pas de corps de débouché.

### Ingénieurs de recherche

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitud e Grade
IRHC/IGRH C	680	1067	3 186 €	5 000 €	2,09	3,29	1,57
IR1/IGR1	608	830	2 849 €	3 889 €	1,87	2,56	1,37
IR2/IGR2	435	735	2 038 €	3 444 €	1,34	2,26	1,69

### Revendications immédiates de la FERC-CGT:

Proposition

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/début	Ratio Smic/fin	Amplitud e Grade
IRHC/IGRH C	694	1124	3 252 €	5 267 €	2,14	3,46	1,62
IRCN/IGRC N	490	972	2 296 €	4 555 €	1,51	2,99	1,98

**L'amplitude du corps est de 2,29**

### Revendications

Mise à niveau de la grille en comparaison avec celle des administrateurs civils d'État.

Reconnaissance de toute l'ancienneté dans le privé et d'emplois contractuels publics dont les années de thèse

Fusion des grades IR1/IGR1 et IR2/IGR2

Pas de grade fonctionnel.

Déroulé de carrière du corps des IE/IGE pour les EPSCP/EPST : 2 grades en IE/IGE puis corps de débouché 1<sup>er</sup>

grade IR/IGR, il est logique que le 1<sup>er</sup> grade d'IR/IGR finisse au dessus des IE/IGE donc au moins en HEA.

Les corps de recrutement avec diplôme d'un niveau en dessous du doctorat tel que les agrégés ont accès à HEA (2<sup>ème</sup> grade des agrégés qui est l'évolution de carrière pour tous les agrégés du 1<sup>er</sup> grade).

Accès à HEB bis (INM 1067 à 1124) pour les IRHC/IGRHC. Pas de grade ni de corps de débouché pour les IR/IGR. Les administrateurs civils hors classe recrutés en dessous du diplôme de doctorat ont accès à HEB bis par inscription sur tableau d'avancement. Accès à HEB aussi au 3<sup>ème</sup> grade classe exceptionnelle des agrégés.

Avancement de grades et de corps avec un taux de promus égal au moins à 15% des promouvables

### 6 - Catégorie A : corps des chargés de recherches

Niveau de recrutement similaire à ceux des IR/IGR : Bac+8, doctorat.

PPCR : fusion de CR 1<sup>ère</sup> classe et CR 2<sup>ème</sup> classe pour donner le grade de CR classe normale CRCN.

Création d'un grade de promotion et de recrutement CR hors classe CRHC.

Corps de débouché : directeur de recherche.

### Chargés de recherche

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/déb ut	Ratio Smic/fin	Amplitud e Grade
CRHC	643	972	3 013 €	4 555 €	1,98	2,99	1,51
CRCN	474	830	2 221 €	3 889 €	1,46	2,56	1,75

Proposition

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/déb ut	Ratio Smic/fin	Amplitud e Grade
CRHC	758	1124	3 552 €	5 267 €	2,33	3,46	1,48
CRCN	539	972	2.525 €	4 555 €	1,62	2,99	1,80

**Revendications :** Reconnaissance de toute l'ancienneté dans le privé et d'emplois contractuels dont les années de la thèse

Pas de recrutement en CRHC

**Explications :** contrairement à la HC des CR, la HC des maîtres de conférences n'est pas un grade de recrutement mais uniquement de promotion. Demande d'homogénéisation des corps.

Avancement de grade avec un taux de promus permettant le passage CRCN en CRHC après 5 ans maximum dans le dernier échelon de CRCN.

Comme pour les corps des IR/IGR déroulé de CRHC jusqu'à l'HEBbis (même argumentaire)

## 7 - Catégorie A : Maître de conférences

Niveau de recrutement similaire : Bac+8, doctorat.

PPCR : Création d'échelon exceptionnel à accès fonctionnel hors classe MCFHC.

Corps de débouché : professeur des universités.

### Maître de conférences

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/déb ut	Ratio Smic/fin	Amplitud e Grade
MCF HC	678	1067	3 177 €	5 000 €	2,09	3,29	1,57
MCF CN	474	830	2 221 €	3 889 €	1,46	2,56	1,75

Proposition

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/déb ut	Ratio Smic/fin	Amplitud e Grade
MCF HC	758	1124	3 552 €	5 267 €	2,33	3,46	1,48
MCF CN	539	972	2 525 €	4 555 €	1,62	2,99	1,80

**Revendications :** Reconnaissance de toute l'ancienneté dans le privé et d'emplois contractuels dont

les années de la thèse

Pas de recrutement en MCF HC, pas de « tenure track », pas de modulation de service

Passage de l'échelon 5 de MCF HC à 2 ans 6 mois (au lieu de 5 ans) et même revendication pour PU2 (actuellement 3 ans et 6 mois).

Passage automatique à l'ancienneté à la HEB (suppression du contingentement et du caractère exceptionnel) comme pour les PU2, puis à la HEBbis à créer (de même pour les PU2).

La HDR est un diplôme qui sanctionne un niveau de qualification supplémentaire et doit donner lieu à une promotion.

Avancement de grade avec un taux de promus de 15 %.

Argument :

Comme pour les corps des IR/IGR déroulé de MCF HC et des PU2 jusqu'à l'HEBbis.

## 8- Catégorie A : Corps des directeurs de recherches

Corps de débouché des chargés de recherche et ingénieurs présentant plus de 8 ans d'exercice des métiers de la recherche.

### Directeurs de recherche

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/déb ut	Ratio Smic/fin	Amplitud e Grade
DRCE1.	1279	1329	5 993 €	6 228 €	3,94	4,09	1,04
DRCE2	1173	1279	5 497 €	5 993 €	3,61	3,94	1,09
DR1	830	1173	3 889 €	5 497 €	2,56	3,61	1,41
DR2	667	1067	3 126 €	5 000 €	2,05	3,29	1,6

Proposition

	INM début	INM fin	Brut début	Brut fin	Ratio Smic/déb ut	Ratio Smic/fin	Amplitud e Grade
DRHC.	1124	1329	5 267 €	6 228 €	3,46	4,09	1,19
DRCN	785	1173	3 679 €	5 497 €	2,42	3,61	1,49

**L'amplitude du corps est de 1,69**

### Revendications immédiates de la FERC-CGT:

Reconnaissance de toute l'ancienneté dans le privé et d'emplois contractuels publics dont la thèse  
Avancement de grades et de corps avec un taux de promus égal au moins à 15% des promouvables  
Fusion DR1 et DR2= DRCN

Fusion DRCE1 et DRCE2= DRHC

Corps de débouché des CR : il est logique que l'échelon sommital du grade de DRCN soit supérieur à celui de CRHC. Le grade de DRCN doit finir à HEC.

Le 2ème grade de DR en tant que grade de débouché des DRCN doit chevaucher et commencer en HEB bis puis HEC pour finir en HEE.